



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01
Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org - e-mail : snabf@snabf.org

Union
syndicale
Solidaires



Réforme des retraites : une concertation ridicule et indécente !

Un bilan dérisoire

Après trois réunions de «concertation» dont les ordres du jour portaient sur les éléments essentiels de la réforme, force est de constater que **la Banque n'a pas l'intention d'amender son projet.**

Qu'il s'agisse de l'allongement de la durée de cotisation, de la mise en place du mécanisme de décote/surcote ou de l'assiette des cotisations, la Banque refuse de prendre en compte toute proposition syndicale, voire même d'en discuter réellement !

Ainsi, s'agissant de **la perte de pouvoir d'achat due à l'élargissement de l'assiette des cotisations**, il n'est absolument pas question, pour la Banque, d'envisager une réelle compensation salariale. Tout juste a-t-elle concédé une prime provisoire, dégressive sur trois ans, et couvrant à peine la moitié de la ponction sur nos salaires sur ces trois ans.

De même, pour ce qui concerne **la date de démarrage de la réforme**, la Banque a «généreusement» accordé son report du 1er juillet 2006 au 1er janvier 2007. Mais nous ne sommes pas dupes : elle ne pouvait faire autrement, compte tenu des délais de parution des textes officiels.

Enfin, le bilan est tout aussi dérisoire en ce qui concerne **le mécanisme de décote/surcote** : la date de démarrage a été décalée de 18 mois par rapport au projet initial (1er janvier 2008 au lieu du 30 juin 2006) et le coefficient de décote initial a été conservé pendant 18 mois au lieu de 12 mois.

Toutes ces «mesurettes» dont la Banque habille son projet, **sont d'autant plus insignifiantes qu'elles concernent en réalité très peu d'agents.** La grande majorité du Personnel (tous ceux qui auront 60 ans après le 1er janvier 2014, soit environ 12000 collègues) subira en tout état de cause cette réforme de plein fouet, et ce sous réserve qu'une autre réforme, encore plus drastique, ne lui soit pas appliquée entre temps.

En effet, tous ceux d'entre nous qui devons «rester plus longtemps», **n'avons aucune garantie que les nouvelles règles proposées par la Banque n'évolueront pas encore** (par exemple remise en cause du calcul de la pension sur les 6 derniers mois...). Or ce risque est bien réel, si l'on en juge par les rumeurs persistantes annonçant la prochaine intégration de notre régime de retraite au régime général.

Au total, **un bilan provisoire plus que ridicule**, eu égard à la volonté affichée du Gouverneur Noyer de parvenir à un consensus le plus large possible, **et indécent au regard tant des attentes légitimes du Personnel que de sa forte mobilisation.**

Mais rien n'est joué !

Au fil des semaines, **nous sommes de plus en plus nombreux à nous mobiliser.** Le 4, puis les 18 et 25 octobre, le Personnel a clairement montré à la Banque combien le dossier des retraites est d'une importance cruciale à ses yeux, et qu'il n'accepte pas les orientations prises jusqu'à présent. Les assemblées générales et les actions spontanées se sont multipliées à Paris, dans le réseau ainsi que dans les centres administratifs et industriels. **Elles construisent, semaine après semaine, un rapport de forces que le Gouvernement de la Banque ne peut plus ignorer.**

Cette montée générale de la mobilisation du personnel intervient alors que **nous nous trouvons à un tournant de la concertation.** Avec l'allongement des durées de cotisation, l'instauration du mécanisme de décote/surcote et l'élargissement de l'assiette des cotisations, la Banque nous a présenté le cœur de sa réforme. Elle entend désormais consacrer les prochaines réunions aux mesures d'aménagement qui l'entourent (rachat de cotisations...). C'est donc maintenant que nous devons tous ensemble lui montrer notre totale détermination à refuser ces reculs sociaux.

Comme nous avons su nous opposer au projet de réforme des catégories de la Banque en 2000, battons-nous pour faire entendre notre voix et obtenir une réforme préservant les intérêts du Personnel !

Nos revendications pour une réforme équitable

Le Gouvernement de la Banque justifie son projet au nom de l'équité vis-à-vis des régimes déjà réformés. Nous sommes, **nous aussi, demandeurs d'une réforme équitable**, mais nous donnons à ce terme la signification suivante :

- nous revendiquons d'être traités comme les salariés d'EDF et de la RATP qui ont obtenu le maintien intégral des droits passés et futurs ainsi qu'une compensation salariale totale. A ce titre, nous réaffirmons notre opposition au principe de la décote et de la surcote.
- nous exigeons que la réforme **n'introduise aucune discrimination entre les actifs** -quelle que soit leur ancienneté et y compris les préretraités-, **les agents recrutés après la mise en œuvre de la réforme, les prochaines générations de retraités...**

C'est pourquoi le SNABF Solidaires défend une réforme de notre régime de retraite articulée autour de neuf exigences majeures :

1) La prise en compte des droits acquis.

Nous revendiquons **la prise en compte de l'ancienneté acquise par chaque agent avant la mise en œuvre de la réforme**. Seule cette disposition permet **de supprimer tout effet de seuil** ainsi que **toute discrimination** entre les agents quelle que soit leur situation propre. Concrètement, le dispositif que nous défendons consiste à accorder à chaque agent une bonification d'annuités au prorata de son ancienneté.

2) Une mise en application après le 01/01/20012 (échéance des effets du PSE).

C'est, là encore, **la seule solution équitable** qui permette d'éviter toute inégalité de traitement entre les actifs et les préretraités qui, rappelons-le, sont juridiquement considérés comme des actifs en congé pour convenance personnelle.

3) La neutralisation financière de l'élargissement de l'assiette des cotisations.

Nous revendiquons une compensation salariale intégrale, sans préjudice bien évidemment de nos demandes d'augmentation des salaires dans le cadre des négociations salariales annuelles.

4) La garantie du maintien d'un régime particulier de retraite.

Il s'agit d'inscrire dans le décret les éléments fondamentaux qui ne devront pas être impactés par une éventuelle évolution ultérieure du régime de la fonction publique, notamment le mode de calcul des pensions (sur les 6 derniers mois).

5) La garantie du maintien du pouvoir d'achat des pensions.

Nous demandons l'indexation des pensions sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) et non sur l'augmentation prévisionnelle des prix hors tabac, comme le propose la Banque.

6) Des mesures spécifiques pour nos jeunes collègues et nos futurs collègues.

Même si nous parvenons à préserver certaines spécificités de notre régime de retraite (Caisse de réserve, pension complémentaire...), les jeunes et futurs collègues seront frappés de plein fouet par la réforme. C'est pourquoi nous revendiquons, outre la possibilité du rachat d'années d'études supérieures :

- le relèvement des indices de début de carrière pour toutes les catégories d'agents,
- un mécanisme d'épargne incitatif dès leur entrée à la Banque,
- un changement d'échelon à l'ancienneté plus rapide pendant les premières années à la Banque.

7) Des modalités particulières pour les agents ne relevant pas de la Caisse de réserve ADS, ANP, OSD, cadres latéraux.

8) Diverses mesures d'amélioration figurant pour la plupart dans la loi Fillon (liste non exhaustive) :

- le départ en retraite anticipé, notamment pour les handicapés, pour les agents ayant commencé à travailler jeunes et ayant cotisé 40 ans, et pour les agents ayant effectué des travaux postés (DGFB...) ou pénibles,
- le rachat, dans des conditions attractives, d'une part, des cotisations au titre des années d'études supérieures, et d'autre part, des périodes de travail effectuées à temps partiel ainsi que la possibilité de surcotisation pour les agents à temps partiel,
- la cessation progressive d'activité avec surrémunération du temps partiel, à l'instar de ce qui a été retenu dans le cadre du PSE. Cette formule de retraite progressive favoriserait en outre le maintien dans l'emploi des seniors,
- le maintien et l'amélioration de la prise en compte des situations familiales,
- la validation des années de services effectuées dans d'autres régimes, et à la Banque en qualité d'agents non permanents,
- la révision des limites d'âge pour les recrutements (en particulier à la DGFB),
- le maintien en activité au-delà de la limite d'âge afin de pouvoir compléter le nombre de trimestres manquants pour bénéficier d'une retraite complète (cf loi Fillon),
- une négociation des règles applicables aux petites pensions et aux pensions de réversion,
- le réexamen de toutes les dotations relevant de la Caisse de réserve et versées par la Banque aux divers organismes en faveur des retraités.

9) Enfin et bien évidemment, des garanties financières pour l'équilibre de notre régime de retraite au cours des prochaines années.

Le SNABF Solidaires a déjà proposé, il y a quelques jours, les éléments d'un contre-projet intersyndical s'appuyant notamment sur ces 9 exigences majeures. Nous sommes dans l'attente des réponses de nos partenaires, car c'est Tous ensemble, unis que nous pouvons imposer une réforme des retraites gagnante/gagnante pour le Personnel et la Banque